



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخو لو ء ء ء ء ء ء ء ء ء ء ء ء ء
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > « L'amélioration de l'image de la femme dans les médias est une expression désuète qui ne correspond plus à l'approche Droits inhérente à la question de l'égalité» Mme. Latifa Akharbach lors d'une table ronde organisée au Salon International de l'Édition

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)

« L'amélioration de l'image de la femme dans les médias est une expression désuète qui ne correspond plus à l'approche Droits inhérente à la question de l'égalité» Mme. Latifa Akharbach lors d'une table ronde organisée au Salon International de l'Édition

08 fév 2020



Mme. Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), a déclaré le 08 février 2020, que « l'amélioration de l'image de la femme dans les médias est une expression désuète qui ne correspond plus à l'approche droits inhérente à la question de l'égalité », en soulignant qu' « aujourd'hui, l'enjeu majeur est de passer d'une représentation catégorisée de la question de l'égalité à une représentation citoyenne et de droit».

Lors de son intervention à la table ronde organisée par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) au Salon International de l'Édition et du Livre (SIEL) à Casablanca sous le thème «Promotion de l'égalité, quels rôles pour les médias ?», Mme Akharbach a également affirmé que le rôle des médias ne doit pas être réduit uniquement à une fonction de miroir reflétant mécaniquement la réalité. « Bien au contraire, a-t-elle insisté, les médias sont appelés à jouer un rôle d'avant-garde dans la promotion de la culture de l'égalité et de la parité et dans la construction d'une conscience collective en matière de préservation de la dignité de la femme et de ses droits fondamentaux ».

La présidente de la HACA a aussi appelé les médias à faire preuve de vigilance dans la description, la présentation et l'analyse des faits, en utilisant une terminologie respectueuse des principes du droit et de la démocratie. Elle a estimé par ailleurs important de « mettre en œuvre de nouvelles approches allant au-delà du diagnostic courant, pour promouvoir des modèles positifs et produire des contre-discours ou des discours alternatifs permettant de déconstruire les récits

discriminatoires, en vue de contribuer davantage à l'appropriation de la culture de l'égalité ».

Après avoir donné quelques exemples de contenus médiatiques discriminatoires et attentatoires à la dignité de la femme, Mme Akharbach a présenté les contributions de la HACA en tant qu'instance constitutionnelle indépendante de régulation, en matière de promotion de la culture de l'égalité et de lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre. L'action de la HACA à ce propos se déploie à travers les missions d'avis sur les projets et les propositions de lois dont elle est saisie, à travers les décisions normatives ou par le biais de sanctions ayant une portée pédagogique. « L'objectif, a conclu la présidente de la HACA, est de renforcer les standards professionnels et les pratiques médiatiques en faveur de la dignité de la femme et de ses droits fondamentaux ».

Les autres intervenants à cette table ronde organisée par le CNDH étaient M. Michael Ingledow, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, Mme Khadija Boujanoui, présidente du Comité Parité et Diversité de 2M et Mme Fatima Chaabi membre du CNDH et modératrice de cette rencontre.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>